

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 23/07/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 13/09/18
Affichage le : 02/10/18
Transmission préfecture le : 02/10/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180921-lmc1103980-DE-1-1
Du : 02/10/18
Délibération exécutoire le : 02/10/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

POLITIQUE A05 LOGEMENTS

**GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE L'OFFICE
PUBLIC "HAUTS DE SEINE HABITAT" POUR L'ACQUISITION DE 17
LOGEMENTS SITUÉS AU 31 RUE DE LA LOUVIÈRE À RAMBOUILLET**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M YANN SCOTTE ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.3231-4, L.3231-4-1, R.3231-1, L.3211-1, L.3221-1, L.3131-1, L.3131-2, R.3131-1 ;

Vu le Code Monétaire et Financier, et notamment son article R 221-19;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu la délibération du 20 octobre 2017 portant extension des délégations données à la Commission permanente ;

Vu la demande de l'Office Public de l'Habitat « Hauts-de-Seine Habitat » sollicitant auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt d'un montant total de 2 144 807 € pour l'acquisition en VEFA de 17 logements sociaux situés au 31 rue de la Louvière à Rambouillet ;

Vu la demande en date du 02 février 2017 de l'Office Public de l'Habitat « Hauts-de-Seine Habitat » sollicitant la garantie départementale à 50 % pour cet emprunt ;

Vu les contrats de prêt n° 83423 et 83425 en annexe signés entre l'Office Public de l'Habitat « Hauts-de-Seine Habitat », ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Considérant la nécessité pour l'Office Public de l'Habitat « Hauts-de-Seine Habitat » de solliciter la garantie départementale à hauteur de 50% pour un emprunt d'un montant total de 2 144 807 euros constitué de 5 lignes de prêt, souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Considérant que cet emprunt vise à financer l'acquisition d'un bâtiment comptant 17 logements situés au 31 rue de la Louvière à Rambouillet ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % à l'Office Public de l'Habitat « Hauts-de-Seine Habitat » située 45 rue Paul Vaillant-Couturier, 92532 Levallois-Perret, pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 2 144 807 Euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats de prêt n° 83423 et 83425, joints en annexe à la présente délibération, constitué de 5 lignes de prêt. Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition d'un bâtiment comptant 17 logements situés au 31 rue de la Louvière à Rambouillet.

Précise que ces garanties sont accordées en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

Précise que le Département s'engage au cas où l'Office Public de l'Habitat « Hauts-de-Seine Habitat » pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à en effectuer le paiement sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Précise que la garantie du Département est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Précise que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Précise que le Département s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Approuve les termes de la convention de garantie d'emprunt annexée à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer la convention de garantie d'emprunt ci-annexée et ses avenants éventuels, et à intervenir au contrat de prêt entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Office Public de l'Habitat « Hauts-de-Seine Habitat » ainsi que pour tous les documents y afférents.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 21 septembre 2018

GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT EN FAVEUR DE L'OFFICE PUBLIC "HAUTS DE SEINE HABITAT" POUR L'ACQUISITION DE 17 LOGEMENTS SITUÉS AU 31 RUE DE LA LOUVIÈRE À RAMBOUILLET

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (31) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Didier Jouy, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (10) : Jean-Noël Amadei, Sonia Brau, Bertrand Coquard, Pierre Fond, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Karl Olive, Pauline Winocour-Lefevre.